



1 Retraite pour les non-salariés

(4) Prime de départ (quand on rentre dans son pays d'origine)

Dans le cadre de la retraite pour les non-salariés et de la retraite pour les salariés, il y a le système de « Prime du départ ». L'étranger ayant adhéré au système de retraite pendant son séjour au Japon et ayant cotisé durant plus de six mois, s'il réclame en suivant la procédure définie au delà de 2 ans après son départ du Japon, il pourra bénéficier de la prime de départ. Pour les détails, s'adressez au guichet de la mairie.

● Réclamation de la prime de départ dans le cadre de la retraite pour les non-salariés

conditions d'accès au droit de réclamation	documents à fournir	pièces jointes
Personne ayant payé la cotisation de la retraite pour les non-salariés durant plus de 6 mois avant de quitter le Japon et dont la date de départ du Japon n'excède pas 2 ans.	Formulaire de réclamation pour la prime du départ (retraite pour les non-salariés / assurance de retraite pour les salariés)	1 Une copie de passeport (les pages sur lesquelles on peut confirmer la date du dernier départ du Japon, le nom et le prénom, la date de naissance, la nationalité, la signature, et le statut de résidence 2 Document mentionnant les informations suivantes: « nom de la banque », « nom de la filière de la banque », « adresse de la filière », « numéro de compte », du compte bancaire à qui on fait le virement, et le papier confirmant le compte possédé de celui qui réclame (un certificat délivré par la banque par exemple. Ou bien, le sceau de la banque se trouvant dans l'espace du « cachet de la banque comme preuve du compte bancaire concerné » 3 Carnet de retraite

● Montants de prime du départ de la retraite pour les non-salariés (en 2009, Heisei 21)

durée des cotisations effectuées	montant de la prime
6 mois ou plus , et moins de 12 mois	43,980 yens
12 mois ou plus, et moins de 18 mois	87,960 yens
18 mois ou plus , et moins de 24 mois	131,940yens
24 mois ou plus, et moins de 30 mois	175,920 yens
30 mois ou plus, et moins de 36 mois	219,900 yens
36 mois ou plus	263,880 yens

*Période d'exemption: Le calcul de durée varie selon les genres d'exemptions de cotisation

Exempte de 3/4- 1/4 de mois

Exempté de la moitié-un demi mois Exempté d'1/4- 3/4 de mois

Source: Agence de la Sécurité Sociale